Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20261119-06_17_11_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **17 novembre** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 5 novembre 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme EZ-ZAFIR RICHARD, M. FLAUX, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, Mme CAILLE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, Mme AVELINE-BRIGNON, M.COLAS, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER*

***Excusés** : Mme DELANGHE, Mme SIMON-GRIMONT, M. MAUPOINT, et Mme BORDEREAU*

***Pouvoirs** : Mme DELANGHE donne pouvoir à M. ADAM*
Mme SIMON-GRIMONT donne pouvoir à Mme EZ-ZAFIR RICHARD
M. MAUPOINT donne pouvoir à Mme BETTLER
Mme BORDEREAU donne pouvoir à Mme BOVE

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 23*
Le quorum étant atteint – 19 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BETTLER est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2026 est adopté à l'unanimité.

6. Projet de loi de finances pour 2027 : déclaration commune des associations d'élus locaux

L'association des Maires de France (A.M.F.) a adressé aux communes le 16 octobre dernier, une déclaration commune des associations représentatives des collectivités territoriales.

Réunies à l'initiative du Président du Comité des Finances Locales (C.F.L.), lesdites associations expriment une opposition ferme et unanime aux dispositions relatives aux collectivités locales contenues dans le Projet de Loi de Finances (P.L.F.) pour 2027.

Cette déclaration est jointe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20261119-06_17_11_2026-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE de cette déclaration.**
  Cette prise d'acte sera communiquée aux associations représentatives des collectivités territoriales et aux autres partenaires locaux et institutionnels.

Pour extrait conforme, le 18 novembre 2026

Le Maire,
Yann GODET

La secrétaire de séance,
Josiane BETTLER

